



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 4 mai 2020*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le quatrième jour du mois de mai 2020 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Déroulement de la séance
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Avis de motion règlement sur les animaux
  - 2.4. Avis de motion RM-SQ-01 Colportage et sollicitation
  - 2.5. Appel d'offre asphalte rue Cloutier et rue Commerciale
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Travaux 2020
  - 4.2. Toiture Hôtel-de-Ville
  - 4.3. PRIMADA
  - 4.4. Balayage de rues - MTQ
  - 4.5. Programmation travaux TECQ
- 5. Sécurité publique et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention avril 2020
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
- 7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 60-05-2020**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

#### **1.2 Déroulement de la séance**

##### **Résolution 61-05-2020**

Le conseil de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet  
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Denise Roy, mairesse.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

## **2. Administration générale et greffe**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

#### **Résolution 62-05-2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 63-05-2020**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 102 052,77\$.

Adoptée

### **2.3 Avis de motion règlement sur les animaux**

Monsieur le conseiller Éric Morency donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 382-2020 concernant la garde des animaux dans la municipalité.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

### **2.4 Avis de motion RM-SQ-01 Colportage et sollicitation**

Monsieur le conseiller Renald Rodrigue donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° RM-SQ-01 concernant le colportage et la sollicitation.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

### **2.5 Appel d'offre asphalte rue Cloutier et rue Commerciale**

#### **Résolution 64-05-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir des soumissions pour des travaux de pavage dans les rues Cloutier et Commerciale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour les travaux de pavage dans les rues Cloutier et Commerciale.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Travaux 2020**

#### **Résolution 65-05-2020**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les travaux 2020 soient:

Ponceaux:

- Intersection Grande Ligne et route du Golf
- 8e rang Est (près du 480 et 488)

Bordures rue Bélair;

Plan et devis de trottoirs rue Langevin;

Raccordement rue des Cerisiers.

Adoptée

#### **4.2 Toiture Hôtel-de-Ville**

##### **Résolution 66-05-2020**

ATTENDU QUE le toit de l'Hôtel-de-Ville est endommagé et que la réparation du versant Ouest suite aux vents de novembre 2019 est couverte par les assurances;

ATTENDU QU'une soumission de Construction Gilbert Nolet a été fournie et acceptée par les assurances;

ATTENDU QUE l'autre versant doit également être refait;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat du versant Est également à Construction Gilbert Nolet pour un montant de 23 565\$ avant taxes.

Adoptée

#### **4.3 PRIMADA**

##### **Résolution 67-05-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un projet de réfection d'un parc dans le programme PRIMADA sur le lot 6 037 589;

ATTENDU QU'un appel d'offre doit être réalisé pour l'aménagement de sentiers autour de la fontaine existante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour l'aménagement de sentiers.

Adoptée

#### **4.4 Balayage de rues - MTQ**

##### **Résolution 68-05-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité s'occupe depuis 2 ans du balayage des tronçons de rues appartenant au Ministère des Transports et lui facture les frais y adhérent, soit 750\$ en 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE s'occuper du contrat de balayage au même montant, soit 750\$.

Adoptée

#### **4.5 Programmation travaux TECQ**

##### **Résolution 69-05-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

#### **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention avril 2020**

#### **Résolution 70-05-2020**

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

#### **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

#### **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

#### **9. Divers**

##### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

##### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

##### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

### **10. Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 71-05-2020**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
Mairesse.

---

*Dominique Giguère,*  
Directrice générale.